



Évacuation chaudière à ventouse

Par **mijanou**, le **03/05/2011** à **08:20**

Bonjour,

l'évacuation de notre chaudière à ventouse sort de notre mur limitrophe NON MITOYEN mais débouche sur un espace vert NON CONSTRUCTIBLE chez notre voisin. Ce dernier refuse cette installation même s'il n'y a aucune végétation à moins de 2 mètres. Quelle gêne peut il invoquer. Quelles sont les règles à ce sujet. merci

Par **amajuris**, le **03/05/2011** à **14:07**

bjr,

la ventouse est dans le mur qui vous appartient mais en limite de propriété ce qui fait que vous envoyez les produits de combustion chez votre voisin, produits composés de vapeur d'eau, de gaz carbonique et éventuellement d'oxyde de carbone.

effectivement votre voisin peut contester cette installation même si la nuisance est faible car cette disposition lui enlève la jouissance de sa propriété au droit de la ventouse.

imaginez qu'il veuille construire en limite comme vous ou y faire des plantations.

cdt